

Certifié conforme à l'original

TOUSSAINT Mickael

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **586 392** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 207 066** euros et un total **charges** de **1 128 621** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **78 445** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

TOUSSAINT Mickael

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	7 794					7 794
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 794					7 794
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	4 548					4 548
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 381		5 259			6 640
	Instal., agencement, aménagement divers	33 041					33 041
	Matériel de transport			32 117			32 117
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	18 225		10 080		625	27 680
	Emballages récupérables et divers						
	Imm.corp.en cours, avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 195		47 456		625	104 025
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	801					801
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	801					801
TOTAL		65 789		47 456		625	112 620

TOUSSAINT Mickael

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06					
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 038	845		1 883
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 038	845		1 883
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	535	910		1 444
	Instal technique, matériel outillage industriels	635	197		832
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 253	3 590		8 843
	Matériel de transport		339		339
	Matériel de bureau, mobilier	6 916	4 340	625	10 630
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		13 337	9 376	625	22 088
TOTAL		14 375	10 221	625	23 971

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse-ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Certifié conforme à l'original

TEUSSANT Michel

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024				
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net				
Capital souscrit non appelé (I)									
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)								
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
	Frais de développement								
	Concessions brevets droits similaires					7 794	1 883	5 911	7 794
	Fonds commercial								
	Autres immobilisations incorporelles								
	Imm.inc.en cours, avances et acomptes								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Terrains								
	Constructions					4 548	1 444	3 103	4 013
	Installations tech.,mat. et outillage indus.					6 640	832	5 808	746
	Autres immobilisations corporelles					92 838	19 812	73 026	38 060
	Imm.corp.en cours, avances et acomptes								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)								
	Participations évaluées selon mise en équival.								
	Autres participations								
	Créances rattachées à des participations								
	Autres titres immobilisés								
	Prêts								
Autres immobilisations financières	801		801	801					
Total de l'actif immobilisé (III)		112 620	23 971	88 649	51 414				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS								
	Matières premières, approvisionnements								
	En-cours de production de biens								
	En-cours de production de services								
	Produits finis								
	Marchandises								
	Avances et Acomptes versés sur commandes								
	CREANCES (2)								
	Créances clients et comptes rattachés								29 908
	Autres créances					20 766		20 766	29 258
	Charges constatées d'avance					6 858		6 858	3 555
	Capital souscrit appelé, non versé								
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					50 000		50 000	
DISPONIBILITES	420 119		420 119	461 988					
Total de l'actif circulant (IV)		497 744		497 744	524 710				
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)								
	Primes de remboursement des emprunts (VI)								
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation								
	Actif (VII)								
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		610 364	23 971	586 392	576 124				

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	801	801
(2) dont créances à plus d'un an		

TOUSSAINT Michel

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	3 000	3 000
	RESERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	244 815	162 247
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	78 445	82 567
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	3 656	
	Total des capitaux propres	330 215	248 115
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	63 901	38 903
	Emprunts et dettes financières divers (2)	21 153	22 721
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	143 313	199 876
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 895	41 501
	Dettes fiscales et sociales	22 820	24 842
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	95	165
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	256 177	328 009
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	586 392	576 124
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		78 444,96	82 567,21
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	61 957	96 128
(2)	Dont emprunts participatifs		

A'COMPAGNONS VOS TOITS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 11 rue des Alouettes
31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

885 000 414 RCS TOULOUSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 MAI 2026**

L'an deux-mille-vingt-six,
Le quinze mai,
A 14 heures,

Monsieur **Michael TOUSSAINT**, demeurant 103 avenue Jules Julien 31400 TOULOUSE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 30 euros composant le capital social de la Société
A'COMPAGNONS VOS TOITS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur **Michael TOUSSAINT**, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 78 444,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 78 444,96 euros

En totalité au compte « **Autres Réserves** » qui s'élève ainsi à 323 260 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention conclue par l'Associé Unique avec la Société :

Monsieur Michael TOUSSAINT : Gérant et Associé Unique
- Compte courant d'associé non rémunéré s'élevant à : 22 721 euros.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 62 211 euros.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 21 270 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 7 956 euros

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Michael TOUSSAINT
Certifié conforme à l'original

TOUSSAINT Michael

A'COMPAGNONS VOS TOITS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 11 rue des Alouettes
31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

885 000 414 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 78 444,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	78 444,96 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « **Autres Réserves** » qui s'élève ainsi à 323 260 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

TOUSSAINT Michel